

## République Française

**Pays de  
Cruseilles**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 09 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

### Étaient présents ou représentés :

#### **Commune d'Allonzier la Caille**

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Cécilia HORCKMANS, Mme Catherine SGRAZZUTTI

#### **Commune d'Andilly**

M. Vincent HUMBERT

#### **Commune de Cernex**

M. Vincent TISSOT

#### **Commune de Cercier**

M. Patrice PRIMAULT

#### **Commune de Copponex**

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

#### **Commune de Cruseilles**

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Chrystel BUFFARD, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Jérôme JONFAL

#### **Commune de Cuvat**

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

#### **Commune du Sappey**

M. Pierre GAL *procuration*

#### **Commune de Menthonnex en Bornes**

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

#### **Commune de Saint-Blaise**

Mme Christine MEGEVAND

#### **Commune de Villy le Bouveret**

M. Jean-Marc BOUCHET

#### **Commune de Villy le Pelloux**

Mme Charlotte BOETTNER

#### **Commune de Vovray-en-Bornes**

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

**Secrétaire de séance** : Madame Sylvie MERMILLOD

**Date d'affichage** : 17 AVR. 2024

**OBJET** : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

# APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Vu l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

L'instruction comptable M14 prévoit que préalablement à l'adoption du compte administratif, l'organe délibérant de la collectivité approuve le compte de gestion présenté par la Trésorière, permettant ainsi de constater la stricte concordance des deux comptabilités.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment, correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

La trésorière principale du SGC d'Annemasse a transmis le compte de gestion 2023 pour les budgets suivants : Général, Eau, Assainissement, ZA Voisins et Usses et Bornes.

## Analyse :

L'ordonnateur s'est assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, ainsi que celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant les résultats du compte de gestion faisant apparaître pour l'exercice budgétaire 2023 (avec reprise des résultats de l'exercice 2022, mais sans prise en compte des restes à réaliser) :

## Pour le budget principal :

- Un résultat cumulé <b>excédentaire</b> de fonctionnement de	:	2 402 447,43 €
- Un résultat cumulé <b>excédentaire</b> d'investissement de	:	864 029,26 €

## Pour le budget assainissement :

- Un résultat cumulé <b>excédentaire</b> de fonctionnement de	:	1 653 468,36 €
- Un résultat cumulé <b>excédentaire</b> d'investissement de	:	744 528,70 €

## Pour le budget eau :

- Un résultat cumulé <b>excédentaire</b> de fonctionnement de	:	357 794,48 €
- Un résultat cumulé <b>excédentaire</b> d'investissement de	:	2 390 181,65 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 074-247400112-20240409-DEL\_2024\_28-DE

2024-28 FINANCES/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Pour le budget ZA Voisins :

- Un résultat cumulé <b>déficitaire</b> de fonctionnement de	:	173,91 €
- Un résultat cumulé <b>déficitaire</b> d'investissement de	:	45 445,12 €

Pour le budget Usses et Bornes

- Un résultat cumulé <b>excédentaire</b> de fonctionnement de	:	63 683,90 €
- Un résultat cumulé <b>excédentaire</b> d'investissement de	:	1 896,56 €

**Le Conseil Communautaire**  
**de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,**  
**entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **CONSTATE** la conformité des écritures du compte administratif de l'exercice 2023 et des comptes de gestion tenus par Madame la Trésorière pour les budgets Général, Eau, Assainissement, ZA les Voisins et Usses et Bornes
  
- ➔ **APPROUVE** le compte de gestion du budget dressé pour l'exercice 2023 (budgets Général, Eau, Assainissement, ZA les Voisins, Usses et Bornes)

La Secrétaire de Séance  
Sylvie MERMILLIOD



Acte certifié exécutoire le : 17 AVR. 2024

Le Président  
Xavier BRAND

